

DEPARTEMENT DES  
ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Délibération n°

N°33CD/03/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
**OFFICE DE TOURISME  
ARDENNE RIVES DE  
MEUSE**

Place du Château  
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ DE DIRECTION

**SEANCE DU 04 MARS 2026**

**OBJET : Pratiques responsables : usage et valorisation des anciens matériels informatiques, téléphoniques, électriques et anciens mobiliers**

L'an deux mille VINGT-SIX, quatre mars à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au CISE, rue pasteur, à Vireux-Wallerand, sous la Présidence de Madame Isabelle BODART.

<p><b>Membres en exercice : 14</b> <b>Membres présents : 10</b> <b>Suffrages exprimés : 10</b> <b>N'ayant pas pris part au vote : 0</b></p>
---

**Convocation faite le : 17 février 2026**

**Etaient Présent(e)s :**

Mesdames Isabelle BODART, Frédérique CHABOT, Angéline COURTOIS, Virginie ROGISSART, Dominique FLORES, et Messieurs Joel BOUCHER, Bruno JACQUEMART, Jean-Claude JACQUEMART, Maël PION, Mickaël WALTER.

**Etaient excusé(e)s :**

Messieurs, Bernard DEFORGE, Julien RICAIL.

**Secrétaire de séance :**

Madame Angéline COURTOIS

PREFECTURE DES ARDENNES

12 MARS 2026

ARRIVEE

<b>Objet : Pratiques responsables : usage et valorisation des anciens matériels informatiques, téléphoniques, électriques et anciens mobiliers</b>	<b>Délibération avec incidence financière</b>	<b>Délibération n°</b> N°33CD/03/2026
		<b>Date :</b> 04 MARS 2026

Entendu l'exposé de la Vice-présidente proposant d'inscrire l'office de tourisme dans une pratique responsable concernant l'usage et la valorisation des anciens matériels de l'office,

Considérant qu'un inventaire précis du matériel numérique, téléphonique, etc. est en cours par les salariés,

Considérant qu'avec certains matériels devenus obsolètes ou plus utilisés, la fin de vie des matériels et du mobilier est un enjeu important et que pour répondre à l'exigence d'une gestion responsable des matériels tout comme des deniers publics, plusieurs stratégies s'offrent à l'office,

Entendu les différentes stratégies possibles,

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le réemploi au maximum des matériels lorsqu'ils sont suffisamment adaptés au besoin du service, action déjà pratiquée actuellement ;
- **Approuve** la vente d'une partie du matériel soit aux agents, soit sur des plateformes dédiées, à la valeur de l'argus lorsqu'il existe ou selon le marché de l'occasion, en excluant les membres du Comité de Direction de l'Office ;
- **Approuve** le don d'une partie du matériel à des acteurs locaux comme Bel Occas, ou des associations de lutte contre l'illettrisme, de formation etc. en excluant les associations liées à un ou plusieurs membres du comité de direction ;
- **Décide** qu'un état récapitulatif des dons et ventes soit régulièrement présenté au Comité de Direction et charge la Directrice de mener ces opérations en fonction de l'état des matériels ;
- **Fixe** la valeur maximale de revente autorisée par la Directrice pour un objet à 3 000 €, au-delà le Comité de Direction devant être saisi pour fixer la valeur.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et années susdits et ont signé les membres présents.*

*Pour extrait conforme,*

*Certifié Exécutoire,*

Le Président de l'EPIC  
Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse.

Bernard DEFORGE.

**Pour le Président  
et par délégation**

Transmis au représentant de l'Etat le : 12 MARS 2026

Affiché le : 12 MARS 2026